



RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 5 AVRIL 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 3

Nombre de conseillers absents : 3

Le conseil municipal :

- a décidé de modifier le taux de la taxe foncière bâti et de ne pas modifier la taxe foncière non bâti.
- a adopté les budgets primitifs 2022 de la commune et de « la Comédie » ;
- a approuvé le montant de l'enveloppe accordée pour les subventions aux associations de la commune ;
- a accordé l'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires dans le cadre des élections 2022 .

Le Maire

Maxime DUSACQ